

Article 43 du Règlement

● (1410)

Étant donné la mort tragique d'un excellent boxeur canadien ce matin, je propose, appuyé par le député de Toronto Beaches (M. Young):

Que le gouvernement fédéral crée immédiatement un groupe de révision médicale chargé d'étudier les méthodes couramment employées pour juger de l'état de santé des personnes qui vont disputer des matches de boxe amateurs ou professionnels au Canada.

Mme le Président: Une motion de ce genre requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Une voix: Qui a dit non?

Mme le Président: La Chambre est-elle en faveur d'une motion de ce genre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: On a consenti unanimement à ce que la motion soit proposée. Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent. La motion est adoptée.

(La motion est adoptée sur division.)

* * *

[Français]

LA CONSTITUTION

ON PROPOSE AU GOUVERNEMENT DE SE DOTER DE POUVOIRS ÉCONOMIQUES ACCRUS POUR QUE TOUTS LES CANADIENS BÉNÉFICIENT DES MÊMES SERVICES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que le très honorable premier ministre (M. Trudeau), le chef de l'opposition (M. Clark) et le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) ont tous réitéré récemment leur opinion au sujet de la nécessité pour le gouvernement fédéral de maintenir et même d'augmenter ses pouvoirs d'ordre économique, je propose, appuyé par l'honorable député de Sarnia (M. Cullen):

Que la Chambre exprime, à l'unanimité, son appui à une position constitutionnelle pour que le gouvernement du Canada se dote de pouvoirs économiques accrus afin que tous les Canadiens puissent profiter d'égalité de chance et d'égalité dans les services.

Mme le Président: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

L'ÉNERGIE

LA POURSUITE DES PROJETS D'EXPLOITATION DES SABLES BITUMINEUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, étant donné que le taux de chômage a atteint un niveau extrêmement grave, que notre croissance économique est au point mort, que notre déficit augmente constamment, que notre approvisionnement en énergie n'est pas garanti et que notre balance des paiements est déficitaire alors qu'on garde en réserve de 12 à 14 milliards de dollars en vue de les investir dans deux gigantesques entreprises d'exploitation des sables bitumineux, notamment le projet Alsands et celui de la Imperial Oil, tous deux situés dans le nord-est de l'Alberta, projets qui représentent 97 millions d'années-hommes en emplois créés partout au Canada et qui non seulement contribueront de 3,600 millions de dollars à la balance des paiements, mais serviront à assurer l'approvisionnement futur du Canada en énergie, je propose, avec l'appui du député de Peace River (M. Cooper):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de poursuivre en toute diligence la construction de l'usine Alsands à Fort McMurray et de celle de la Imperial Oil à Cold Lake et qu'il annonce qu'il a approuvé ces projets au plus tard le 30 juillet 1980.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SPORTS

LES JEUX OLYMPIQUES D'ÉTÉ À PETERBOROUGH, ONT.—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter, au sujet d'une affaire extrêmement urgente, une motion que la Chambre, j'en suis certain, consentira unanimement à débattre.

Le 22 août prochain, on inaugurera à Peterborough les jeux olympiques d'été de l'Ontario. Étant donné qu'il a été nécessaire de boycotter les Jeux olympiques de Moscou et que cette mesure a cruellement désappointé les athlètes canadiens et afin que le Parlement puisse manifester son appui constant à l'olympisme au Canada, je propose, avec l'appui du député de Ontario (M. Fennel):